

## **Conseil communal de Jalhay du 30 mai 2023**

9 points étaient à l'ordre du jour de la séance publique.

Tout d'abord, le point concernant la reconstruction d'un chalet existant sans autorisation préalable, prévu en séance publique, a finalement été traité à huis clos à la demande du groupe Oser. Il s'agit d'un litige qui oppose le propriétaire de ce chalet, sis Chemin du Héliivy 27, et la commune de Jalhay.

Ensuite, le point relatif à l'étude, la réalisation et la maintenance d'un réseau de chaleur à Sart a été reporté au mois de juin ; car des nouvelles modifications n'ont pas encore été intégrées dans le cahier des charges.

A l'unanimité, le Conseil communal a approuvé :

- le règlement complémentaire sur la police de la circulation routière portant sur la création d'un dispositif surélevé à l'entrée de la Place du Haut-Vinâve en vue de ralentir la circulation. Les travaux principaux de cette Place devraient être terminés avant les congés du bâtiment.
- les comptes de l'exercice 2022 de la Fabrique d'église de la paroisse Saint-Lambert.
- les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale des Intercommunales AQUALIS, RESA, INTRADEL, NEOMANSIO et C.A.H.C. du mois de juin.

Nous avons assisté en fin de séance à l'interpellation citoyenne de Jean Pirnay. Ce dernier souhaiterait que la commune réalise des travaux de préservation d'un arbre remarquable en manque de soins à Foyr. Malheureusement, cet arbre se trouve sur un terrain privé et la commune ne peut pas intervenir...

Pour information, le prochain conseil est programmé le 26 juin.

Luc Becker, Coordinateur du groupe AC